

**LETTRE D'ENTENTE PARTICULIÈRE**

**ENTRE :** Société des casinos du Québec inc.

ci-après appelé « **l'employeur** »

**ET :** Syndicat des employé-e-s de la Société des casinos du Québec-CSN (Section Unité Générale)

ci-après appelé « **le syndicat** »

**RELATIVE À : Maintien ancienneté voituriers occasionnels**

---

**CONSIDÉRANT** la convention collective signée le 6 juillet 2018;

**CONSIDÉRANT** que le service de voiturier est présentement fermé pour une période indéterminée;

**CONSIDÉRANT** que deux salariés voituriers et occasionnels occupent actuellement un autre emploi occasionnel au sein de l'unité;

**CONSIDÉRANT** que la convention collective ne prévoit pas les modalités pour la mobilité des occasionnels;

**CONSIDÉRANT** les discussions entre les parties.

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:**

1. Les salariés Michel St-Cyr et Mahdi Bentatouk ont manifesté leur désir d'occuper temporairement un emploi de préposé au vestiaire parce que leur secteur d'origine est actuellement fermé;
2. Les parties conviennent de maintenir l'ancienneté de ces salariés, actuellement dans des postes occasionnels de valet, jusqu'au remaniement de la fin de l'année financière (avril 2023) ou à la réouverture du service de valet;
3. Ces derniers seront considérés comme des salariés occasionnels dans le secteur du vestiaire pour la durée de l'affectation;
4. Ces salariés obtiendront les heures de travail et la maximisation de l'horaire après tous les salariés de cet emploi sauf les salariés en période de probation;
5. Ces salariés pourront appliquer pour un emploi temporairement vacant au sens de 10.8 dans cet emploi après tous les salariés de cet emploi;
6. Dans l'éventualité d'une réouverture du secteur valet et en fonction des besoins en effectifs, ces salariés devront retourner dans leur emploi d'origine;
7. Cette entente est de nature exceptionnelle et temporaire. Elle prendra fin à la fin de l'année financière 2022-2023 ou à la réouverture du secteur valet.

**EN FOI DE QUOI** les parties ont signé la présente à Montréal ce 26<sup>ième</sup> jour du mois de septembre 2022.

**Pour la Société des casinos du Québec inc.**

**Pour le Syndicat des employées et employés de la Société des casinos du Québec (CSN) –**

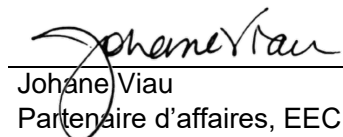
**Unité Générale**



Annie Robitaille  
Chef des opérations, EEC



Steve Gauthier, Président  
CSN, Unité générale



Johane Viau  
Partenaire d'affaires, EEC



Patrick Ouellette, Vice-président général  
CSN, Unité générale